

moi; lorsqu'il se rendit à Montréal, avant les élections, je lui suggérai quelques noms outre celui de M. Allan et je lui désignai ces noms. Je ne prétends pas dire que je sais que ces messieurs avaient souscrit; je ne sais pas s'ils l'ont fait ou non. Je n'ai fait que suggérer quelques amis du parti conservateur.

Et le déposant ne dit rien de plus, et la présente déposition lui ayant été lue, il déclare qu'elle contient la vérité, y persiste et a signé

(Signé) JOHN A. MACDONALD.

Assermentée et prise en partie le }
dix-septième jour de septembre 1873, }
et le reste pris le dix-huitième jour du }
dit mois, et le tout reconnu le vingt- }
deuxième jour des dits mois et an. }

(Signé)

CHARLES DEWEY DAY, Président.

"

A. POLETTE, Comm.

"

JAS. ROBERT GOWAN, Comm.

PROVINCE D'ONTARIO }

Cité d'Ottawa. }

DANS L'AFFAIRE DE LA COMMISSION.

Nommant CHARLES DEWEY DAY, ANTOINE POLETTE et JAMES ROBERT GOWAN, commis-
saires pour faire enquête et rapport sur les faits mentionnés dans une cer-
taine résolution proposée par l'HON. M. HUNTINGTON dans la Chambre des
Communes, le deuxième jour d'avril, A. D. 1873, au sujet du chemin de fer
canadien du Pacifique.

Présents : LES COMMISSAIRES.

Ce dix-huitième jour de septembre de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante
et treize a comparu personnellement devant nous, les susdits commissaires :

L'HON. HECTOR L. LANGEVIN, de la cité d'Ottawa, lequel étant dûment asser-
menté dépose et dit :

Q.—Vous connaissez, M. Langevin, les accusations mentionnées dans la commission
le prétendu arrangement passé avec les capitalistes américains pour la construction du chemin
de fer du Pacifique; vous savez que le gouvernement connaissait cet arrangement, et vous
connaissez aussi l'accusation subséquente: qu'il y avait une entente entre le gouvernement,
Sir Hugh Allan et M. Abbott, dans le but de fournir des fonds pour le succès des élections de
1872, et qu'en retour ils devaient recevoir le contrat pour la construction du chemin. Vous
n'ignorez pas ces allégués. Voulez-vous avoir la bonté de donner un rapport détaillé de tous
les faits qui sont parvenus à votre connaissance, relativement à ces accusations?

R.—Quant à l'arrangement concernant le contrat, passé entre Sir Hugh Allan et les
capitalistes américains, je n'en savais rien jusqu'à l'époque où il a été publié dans les journaux.
Je puis dire, comme d'autres l'ont déjà dit, que le gouvernement et les membres du gouver-
nement ont été dès le commencement, opposés à l'octroi du contrat et du contrôle du chemin
de fer canadien du Pacifique aux capitalistes américains, à l'exception de Sir Francis Hincks;
mais ce dernier se rangea bientôt de l'avis de ses collègues, voyant qu'ils étaient tous de la
même opinion, et convint avec nous que la compagnie qui devait être formée, ne devait se
composer que de sujets canadiens ou anglais. L'accusation de M. Huntington, portant que
le gouvernement ou les membres du gouvernement, en considération des fonds qui devaient
être fournis ou payés au gouvernement ou à quelque membre ou membres du gouvernement,
ont passé quelque arrangement où ont eu quelque entente avec Sir Hugh Allan et M. Abbott,
ou Sir Hugh Allan et M. Abbott, ou toute autre personne, pour la construction du chemin
de fer canadien du Pacifique, ou pour obtenir le contrat, ou quelque avantage ou gain dans
cette entreprise, l'accusation de M. Huntington, dis-je, est fautive. Le gouvernement n'a